

## Voyageurs

**-F.I.M.O Voyageurs-****Projet de formation (objectifs) :**

S'assurer de la maîtrise sur la durée les règles de sécurité routière et de sécurité à l'arrêt, la réglementation relative à la durée du travail et aux temps de conduite et de repos, et les techniques de réduction de l'incidence de leur conduite sur l'environnement.

**Compétences et/ou capacités professionnelles à acquérir :**

- Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
- Thème 2 : application des réglementations
- Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale
- Thème 4 : Service, logistique (gestion des handicaps, des imprévus...)

**Support(s) de formation / moyens utilisés :**

- Salles de cours, moyens vidéos (vidéo projecteurs), aire de manœuvre, quai, chronotachygraphe électromécanique (disque pour chaque stagiaire) ou chronotachygraphe électronique, documentations techniques, véhicules conformes à la réglementation
- Tronc commun en théorie, pratique individualisée

**Lieu :**

**Fougeré – 85480**  
Le Four

**Fontenay-le-Comte – 85200**  
2 allée des justices

**Fontenay-le-Comte – 85200**  
CMFP Boulevard Hoche

**Les Herbiers – 85500**  
La Gare des Epesses

**Sanction :**

- Carte de Qualification Conducteur (CQC) - à renouveler tous les 5 ans par une FCO Marchandise
- Attestation de formation

**Prérequis :**

- Être en possession d'un **permis de catégorie D** en cours de validité
- Maîtrise de la **langue française** (savoir compter, lire et écrire ; comprendre un message simple)

**Profil des formateurs :** Formateurs agréés par la DREAL titulaires de l'ECSR-BEPECASER LOURD et/ou expérimentés dans la conduite des véhicules lourds.

**Durée :**

140 heures en présentiel et en conduite

**Rythme :**

Temps complet - 35h/semaine

## Modalités d'évaluation :

- L'examen sanctionnant la FIMO et la formation « passerelle » comporte une partie pratique d'évaluation de la conduite professionnelle, réalisée par un évaluateur qualifié, différent du formateur ayant assuré la formation. Il comporte également une partie théorique d'évaluation des compétences, réalisée sur la base d'un questionnaire à choix multiples.
- L'habilitation, obtenue à la suite de la réussite de l'examen final sanctionnant la FIMO ou la formation complémentaire « passerelle », est délivrée, ou renouvelée après le suivi d'une FCO, au nom et sous la responsabilité du ministre chargé des transports. Toute personne ayant obtenu cette habilitation ou son renouvellement se voit fournir, par l'Imprimerie nationale et pour le compte du ministère chargé des transports, une carte de qualification de conducteur, qui lui permet de prouver le respect de l'obligation de qualification professionnelle applicable aux conducteurs de véhicules lourds.

## Modalités d'inscription :

- Fournir les pièces justificatives d'un permis de catégorie D en cours de validité
- Toute inscription à une action de formation donne lieu à la signature d'un contrat ou d'une convention

## Modalités de règlement :

- Selon le financeur : chèque, virement ou espèces ; règlement à 30 jours.
- Pour les particuliers, paiements en plusieurs fois négociable après acompte de 30% (la totalité du règlement doit être effectuée avant la fin de la formation)

## Suites de parcours possibles :

- Emploi dans le domaine du transport de voyageurs
- SST

**Certificateur** : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

**Code RS** : RS5768

**Date d'échéance de l'enregistrement** : 31-12-2026

